

RECUPERATION ET UTILISATION DES EAUX DE PLUIE DE TOITURES**Programme :****Le contexte (4h)**

- L'impact du réchauffement climatique sur les ressources en eau
- Les contraintes liées aux restrictions préfectorales d'usage de l'eau
- L'impact de l'imperméabilisation des sols sur la recharge des nappes souterraines
- L'analyse de la pluviométrie en France
- L'intérêt de récupérer et d'utiliser les eaux de pluie de toitures
- Les objectifs recherchés par le lancement de cette démarche

Cadre général et organisationnel (3h)

- Le cadre réglementaire en France et l'évolution à venir
 - # Le cadre réglementaire français
 - # Evolution à venir
- L'organisation pour permettre la récupération et l'utilisation des eaux de pluie de toitures en France
 - # Les différents acteurs et les interactions
 - # Le principe de fonctionnement
 - # L'organisation technique et contractuelle
- Les financements
 - # Les collectivités locales
 - # Les agences de Bassin et les Régions

Eléments de mise en œuvre technico-économique (7h)

- L'étude technico-économique d'un projet :
 - # Points d'attention
 - # Méthodologie
- La sensibilisation des particuliers et des entreprises :
 - # Présentation du projet
 - # Mesure de l'acceptation sociale
- Le cadre économique
 - # Investissement et fonctionnement

RECUPERATION ET UTILISATION DES EAUX DE PLUIE DE TOITURES

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le contexte climatologique et hydrographique.
- Mesurer l'importance de récupérer et d'utiliser les eaux de pluie de toitures
- Connaître le cadre juridique
- S'approprier l'organisation à mettre en place
- Identifier les acteurs et connaître leurs rôles
- Comprendre les tenants et aboutissants opérationnels
- Connaître les financements potentiels
- Aborder les enjeux techniques, sociologiques et financiers de la récupération et de l'utilisation des eaux de pluie de toitures

Méthodes et matériels pédagogiques : Exposés s'appuyant sur une vidéo-projection largement illustrée, études de cas, brainstorming, exercices pratiques

Résultats attendus : Permettre au stagiaire d'ouvrir de nouvelles perspectives d'orientation pour la mobilisation des eaux non conventionnelles

Prérequis : aucun

Intervenant : Jean-Marc BOURNIQUEL, extérieur (Président de JMB Conseils)

Publics : Collectivités et entreprises

Lieu : à l'IFTS à FOULAYRONNES (47 510)

Durée : 2 jours = 14 heures (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30)

Dates : 21-22 Avril 2026 OU 08-09 Septembre 2026

Participants : communiquer les Prénoms – NOMS et fonctions (1 bulletin d'inscription à remplir par personne)

Nature de la sanction : Attestation de formation et sous QUALIOPi : Certificat de réalisation et Attestation d'assiduité.

Accessibilité : Tout participant est invité à contacter le référent Handicap à propos de l'accès et de la participation à cette Formation, s'il le désire.

Organisme de formation continue – Convention : Si cette formation est à réaliser dans le cadre de l'assurance qualité et certification QUALIOPi applicable depuis le 03/01/2022, l'IFTS réalisera et animera cette formation en partenariat avec SUD MANAGEMENT ENTREPRISES – CS 20053 – 47901 AGEN CEDEX, organisme de formation n° 72 47 00330 47, certifié QUALIOPi, le 21/10/2020 (renouvelée le 21/10/2024) qui assurera la gestion administrative (rédaction d'une convention), comptable et la surveillance de la Qualité selon la certification QUALIOPi. Les frais de gestion correspondants s'élèvent à 20% du montant total de la prestation commandée.

Engagement de confidentialité et clause de propriété industrielle : L'IFTS d'une part et le partenaire de l'IFTS (SUD MANAGEMENT ENTREPRISES – CS 20053 – 47901 AGEN CEDEX) dans le cas d'une formation sous certification QUALIOPi (Convention entre IFTS et SUD MANAGEMENT ENTREPRISES n° 7528 signée des 2 parties le 03/01/2022), d'autre part, s'engagent à ne jamais publier ou porter à la connaissance de tiers tout ou autre partie des informations dont ils auraient pu avoir connaissance dans le cadre de la présente formation sans l'accord écrit préalable du client.